



LI/DC/21
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 21 MAI 2015

**Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel Acte
de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection
des appellations d'origine et leur enregistrement international**

Genève, 11 – 21 mai 2015

SIGNATURE DE L'ACTE DE GENÈVE DE L'ARRANGEMENT DE LISBONNE
SUR LES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Mémoire du Secrétariat

Les délégations ci-après ont signé, le 21 mai 2015, l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques : Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Congo, France, Gabon, Hongrie, Mali, Nicaragua, Pérou, Roumanie, Togo (11).

[Fin du document]